

SICAV DE DROIT BELGE
BELFIUS SUSTAINABLE, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCVM - Numéro d'entreprise: 0471.368.431

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPECIALE

Les investisseurs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Spéciale qui se tiendra le 10/02/2023, à 10h00, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, afin de délibérer sur le point mentionné à l'ordre du jour.

Nominations Statutaires.

Proposition de décision : « *L'assemblée décide* :

- de prendre acte de la démission de Monsieur Bruno Claus en sa qualité d'administrateur en date du 31 décembre 2022;
- de nommer, sous réserve de l'approbation par la FSMA, Madame Anne Heldenbergh, domicilié à 29 rue Brun Culot 29, 7050 Herchies, et Monsieur Christoph Finck, domicilié à Rue Principale 34, 8820 Holtz (Luxembourg) en tant qu'administrateurs de la sicav, et ce à partir du 13/02/2023. Le mandat de Madame Anne Heldenbergh prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2025. Le mandat de Monsieur Christoph Finck prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2026. La rémunération annuelle des nouveaux administrateurs est fixée à 1.000 EUR par an ;
- de prendre acte que la rémunération annuelle de monsieur Gunther Wuyts, administrateur indépendant, sera ajustée de 3.000 EUR à 1.000 EUR par an.
- de prendre acte de la démission de Monsieur Bruno Claus en sa qualité d'administrateur et dirigeant effectif en date du 31 décembre 2022;
- de ratifier, sous réserve de l'approbation par la FSMA, la cooptation de Madame Kristel Cools, domicilié à Tweekerkenstraat 3, 9420 Erpe-Mere, pour poursuivre et achever le mandat de Monsieur Bruno Claus en tant qu'administrateur et dirigeante effective de la sicav, et ce à partir de 01/01/2023. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée confère à Monsieur Thibaut de Saint Moulin, à cette fin élisant domicile à l'adresse de RBC Investor Services Belgium S.A., à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II 37, tous pouvoirs afin de déposer au greffe du tribunal compétent, en vue de publication aux Annexes du Moniteur Belge, l'extrait de ce PV concernant les décisions susmentionnées, conformément aux dispositions légales en la matière. »

Les actionnaires désireux de participer à l'assemblée sont priés de se conformer aux prescriptions statutaires.

Les prospectus seront mis à jour en conséquence pour refléter ces changements avec effet au 13/02/2023.

Le prospectus, le document d'informations clés et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement au siège de la SICAV, de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles), de RBC Investor Services Bank France, 105, rue Réaumur, F-75002 Paris, correspondant en France, ainsi que sur les sites internet www.belfiusip.be et www.belfius.be.

Le conseil d'administration